

Le Conseil des Majeurs Protégés

Conformément à la Loi du 02 janvier 2002, l'UDAF associe les majeurs au fonctionnement du service. Ce dispositif a obtenu le label « Acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux engagés en démocratie en santé » 2020 suite à l'appel à projets lancé par l'Agence Régionale en Santé Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil des Majeurs Protégés se réunit trois fois par an à Niort et Thouars.

Il a pour mission de donner des avis sur le fonctionnement du service, élaborer des outils et des documents utiles à votre accompagnement. C'est votre lieu d'expression permettant l'échange et le travail collaboratif.

**Partageons
nos idées**

**En toute
convivialité**

**On parle de
tout, mais pas
de nous**

**Engagés
tous ensemble
Majeurs et
Professionnels**

**Un
espace de
discussion
neutre**



**Conseil
Des Majeurs**
UDAF des Deux-Sèvres

PORTEZ-VOUS CANDIDAT !

auprès de votre mandataire judiciaire

05 49 04 76 76 - udaf@udaf79.asso.fr - www.udaf79.fr



Le Conseil des Majeurs Protégés

Conformément à la Loi du 02 janvier 2002, l'UDAF associe les majeurs au fonctionnement du service. Ce dispositif a obtenu le label « Acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux engagés en démocratie en santé » 2020 suite à l'appel à projets lancé par l'Agence Régionale en Santé Nouvelle-Aquitaine.

Le Conseil des Majeurs Protégés se réunit trois fois par an à Niort et Thouars.

Il a pour mission de donner des avis sur le fonctionnement du service, élaborer des outils et des documents utiles à votre accompagnement. C'est votre lieu d'expression permettant l'échange et le travail collaboratif.

**Partageons
nos idées**

**En toute
convivialité**

**On parle de
tout, mais pas
de nous**

**Engagés
tous ensemble
Majeurs et
Professionnels**

**Un
espace de
discussion
neutre**



**Conseil
Des Majeurs**
UDAF des Deux-Sèvres

PORTEZ-VOUS CANDIDAT !

auprès de votre mandataire judiciaire

05 49 04 76 76 - udaf@udaf79.asso.fr - www.udaf79.fr

